

Réponse à la FFAM :

Mais passons aux allégations de la FFAM et de OCE-hydrauxois, chantres non désintéressés de la "Discontinuité écologique".

- « *En particulier, les "petits barrages" de moulins seront accusés par certaines associations d'entraver, voire d'empêcher, la remontée des poissons migrateurs et d'être même à l'origine de leur disparition* » (4min30)

C'est en grande partie exact, mais à aucun moment un de ces acteurs n'a affirmé que les moulins en étaient les seuls responsables. Cela aurait été présomptueux et reviendrait à se tirer une balle dans le pied puisque nous savons bien que d'autres facteurs participent à cette disparition. Les graphiques présentés dans cette vidéo et voulant démontrer la corrélation entre la "destruction des moulins" (en fait, l'aménagement des seuils ou le rappel des obligations qui leur incombent) et la baisse du nombre de poissons migrateurs ne relèvent que de la manipulation de données. La présence de ces poissons est soumise à des fluctuations dépendantes de nombreux facteurs qui se cumulent (niveaux d'eau, température ...) et non à la seule présence de **moulins, dont les seuils sont toutefois un facteur aggravant dès lors que les devoirs de gestion ne sont plus respectés, ce qui est le plus souvent le cas depuis l'abandon de l'usage pour lequel ils avaient été érigés.**

- « *Les moulins ne sont pourtant pas à l'origine de la disparition des poissons migrateurs. Et pour une large majorité d'entre eux, pas une gêne significative à leur remontée.* » (10min55)

A cela, nous pouvons rappeler que le site Hydrauxois, utilisé comme référence dans cette vidéo de la FFAM, précisait dans son article intitulé : « [Les erreurs et approximations de l'association ANPER TOS sur les moulins et la continuité écologique](#) » que « *En revanche, l'allégation d'une espèce "disparue" à cause des moulins n'est fondée sur rien.* ».

Or, la science dit exactement le contraire, les études historiques montrant que l'apparition des moulins au Moyen-Âge a bel et bien amorcé la disparition des migrateurs sur de nombreux cours d'eau et a fortement réduit leur présence sur les autres. Citons par exemple la revue "NATURE", référence mondiale en matière de science : « *L'effondrement des stocks de saumon atlantique (*Salmo salar*) dans l'ensemble de l'Europe du Nord-Ouest est généralement attribuée à la régulation à large échelle des rivières, à la pollution de l'eau et à la surpêche au cours du XIXe et au XXe siècle.*

Cependant, d'autres causes ont rarement été quantifiées, notamment celles qui ont agi avant le 19e siècle. En analysant les pêcheries historiques, les prix du marché et les statistiques sur les taxes, confirmés de façon indépendante par des archives archéo-zoologiques, nous avons démontré que les populations ont diminué de plus de 90% au cours de la période de transition entre le Haut Moyen Âge (vers 450-900 ap. J.-C.) et les premiers temps modernes (vers 1600). Ces baisses dramatiques coïncident avec les progrès de la technologie des moulins à eau et leur expansion géographique en Europe »¹.

Les conditions actuelles de réchauffement climatique, de baisse des débits et d'abandon des règles de gestion des anciens moulins n'ont fait qu'amplifier le phénomène.

A l'inverse, le cas d'une espèce qui serait en voie de disparition consécutivement à l'aménagement de seuils de moulins n'existe pas ... alors que le retour parfois spectaculaire de migrateurs suite à des effacements de seuils est, lui, avéré (par exemple sur la Touques, l'Orne, la Vienne et la Creuse ; sans même évoquer l'étranger entre autres sur les bassins de la Wye ou de la Tyne).

¹[Historical rise of waterpower initiated the collapse of salmon stocks](#). L'augmentation historique de l'énergie hydraulique a provoqué l'effondrement des populations de saumons. (H.J.R. Lenders, T.P.M Chamuleau, A.J. Hendriks, R.C.G.M Lauwerier, in NATURE, 2016)

De plus, **les acteurs attaqués par la FFAM représentent un panel important de personnes compétentes dans leur domaine, contrairement aux nombreux députés et sénateurs qui ont pu voter les amendements de la Loi Climat que le lobby des mouliniers leur a servi sur un plateau.** Lors des réunions sur le projet de "Charte des moulins" au ministère de l'Environnement, la réponse des représentants de la FFAM à tous les arguments scientifiques et les retours d'expériences était toujours la même : *« C'est votre opinion »*. Nous le savons car nous y étions. Pour eux, la science ou le réel ne sont qu'une opinion de même rang que la leur, et si les faits leur donnent tort c'est que le réel se trompe. On rappellera ici le courrier dans lequel en 2019 Mr Claude MIQUEU, Président du Comité National de l'Eau, se scandalisait des propos outranciers de Mr Alain FORSANS, alors président de la FFAM.

- *« A l'excès d'eau hivernal, succède une pénurie estivale. Or, sans la présence des retenues formées par les barrages de castors ou les barrages de moulins, l'été, de très nombreuses rivières seraient à sec, à l'image du Vicoin. Sans ces réserves d'eau, ni les poissons d'eau douce, ni les poissons migrateurs ne peuvent survivre. » (20min38)*

C'est absurde : **l'augmentation de la température de l'eau, dès lors qu'elle est ralentie ou stagnante, est presque toujours fatale aux migrateurs en général et particulièrement aux salmonidés.** De plus, la problématique est une nouvelle fois retournée puisque les retenues en question ne constituent finalement que des réserves privatisées par certains particuliers privilégiés, en contradiction avec le principe qui veut que l'eau est un patrimoine commun n'appartenant à personne (L-210-1 du Code de l'Environnement) qui doit être protégé de toute dégradation et dont la restauration de la qualité et de la continuité doit être assurée (L-211-1). Pour les brèmes ou les poissons-chats, effectivement, ces retenues peuvent constituer un refuge, mais pour les truites et autres poissons d'eau vive, c'est la mort assurée. Sans parler de l'eutrophisation (savent-ils seulement le sens de ce mot?) ou de l'évaporation, souvent oubliée : le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a calculé que les plans d'eau évaporaient plus sur une année que la consommation d'eau potable des usagers du département.

Il est donc un peu fort de café de parler d'acharnement contre les propriétaires de moulins lorsque l'on connaît la difficulté qui existe pour faire aménager un seuil de moulin, et même pour faire seulement respecter des règlements aussi anciens que les moulins eux-mêmes. Et le lobby que constituent les propriétaires est très présent dans les assemblées élues. Il n'y a pas de "complot", il y a seulement le fait que soit par ignorance, soit délibérément, les propriétaires d'anciens moulins ont "oublié" que leurs droits d'eau (quand ils existent et ne sont pas seulement revendiqués) comportent aussi des devoirs de gestion.

- *« Or, cette vision pseudo naturaliste, où l'eau s'écoulerait sans aucune retenue depuis la source jusqu'à la mer, butte sur un fait majeur : l'existence du castor. » (14min05)*

Il est difficile de croire que cet argument a sérieusement été avancé, et pourtant ... Nous pouvons tout simplement ajouter que les castors ne sont plus guère présents sur le territoire, que leurs constructions, généralement sur des annexes hydrauliques, sont naturelles et se dégradent avec le temps contrairement aux seuils de moulins ; que le nombre de barrages de castors ne pourra jamais égaler le record dont la FFAM est si fière, à savoir un seuil de moulin tous les 1 à 5 km de cours d'eau du 18ème siècle à nos jours et que leur hauteur est bien plus faible que les constructions humaines... Le castor n'occupe désormais que certaines zones peu anthropisées, plaines alluviales et zones de divagation des cours d'eau, globalement là où les moulins ne peuvent être implantés.

- *« En méconnaissant la réalité ancienne des rivières sauvages et le rôle fondamental des milliers de barrages de castors sur leur écologie, les apprentis sorciers de la destruction des retenues de moulin vont créer de toute pièce une rivière parfaitement artificielle où les eaux s'écoulent depuis la source vers la mer à grande vitesse avec tous les effets délayèrent que cela suppose : assèchement des rivières lors des saisons sèches, destruction des milieux aquatiques, accélération des montées d'eaux lors des fortes pluies, érosion des terres, abaissement du niveau des nappes, atteinte aux bâtis riverains, sans même parler de la perte d'un patrimoine unique au monde et d'un potentiel non négligeable de développement d'énergies renouvelables . (15min42)*

On se demande comment un barrage déjà en eau pourrait ralentir quoi que ce soit : même cumulées les retenues de moulins n'ont aucun effet sur la régulation des crues. **Une retenue, qui plus est pleine, de quelques milliers de mètres carrés n'aura aucun impact sur une crue d'un cours d'eau quelconque débitant ne serait-ce qu'une ou deux dizaines de mètres cubes par seconde.** On peut même ajouter qu'en cas de rupture lors d'une crue elle constitue un danger. Pour le reste, **les retenues sont de remarquables évaporateurs et augmentent les effets contre lesquels elles prétendent lutter.** C'est un peu comme d'installer des climatiseurs pour lutter contre le réchauffement de la planète. Et il ne s'agit pas, encore une fois « d'enlever les moulins », mais seulement de leur faire respecter les nombreux textes de lois qui en encadrent l'usage, textes aussi bien de droit français ancien que de droit français et européens actuels. Et puisqu'il est question de rivière artificielle, quoi de moins naturel qu'une retenue construite de la main de l'homme ?

De plus, nous souhaitons rappeler que toute production d'énergie, même renouvelable a un impact, et il est absolument indispensable de toujours faire la balance entre cet impact et le bilan énergétique. Les moulins ont un impact sur la continuité des cours d'eau, que la FFAM le veuille ou non, et seules les subventions pour une production aussi ridicule que dommageable pour les milieux aquatiques sont à l'origine de cet engouement.

Conclusion :

Enfin, nous ne nous éterniserons pas sur les différentes qualifications utilisées pour dénommer les scientifiques, écologistes, naturalistes et autres personnes sensibles à la biodiversité et qualifiées pour en parler. Ce n'est pas par magie que la continuité écologique se rétablit mais bien à travers des éléments scientifiques et techniques qui doivent sûrement dépasser des croyances arrêtées.

S'il est une opinion que nous partageons pourtant avec les mouliniers c'est bien que la politique de restauration des poissons migrateurs en France est à la traîne, sinon sérieusement en panne sur nombre de bassins. Comme dit plus haut, la continuité mal assurée n'est pas la seule responsable de cet état de fait, mais son rétablissement est l'un des pré-requis essentiels au passage de ces animaux dans les deux sens, vers leurs zones de reproduction ou de grossissement. Il faudrait donc nous expliquer comment comptent-ils s'y prendre pour assurer la transparence migratoire et sédimentaire, car s'ils refusent un « diktat » de l'État, ils ne peuvent refuser leurs responsabilités.

Pour l'Association Nationale pour la protection des Eaux et Rivières – Truites, Ombres, Saumons

Le Président, John PHILIPOT